

# ATTENTION CHANGEMENT DES TARIFS DE CANTINE

## AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

Suite à la dernière réunion du comité syndical, le SIVOS a décidé d'instaurer 3 tarifs, en fonction du quotient familial.

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Quotient inférieur à 730   | 0.98 € |
| Quotient entre 731 et 1180 | 3.10 € |
| Quotient supérieur à 1181  | 3.60 € |

Il vous appartient de nous communiquer, le plus rapidement possible, votre quotient familial (justificatif de la CAF ou MSA obligatoire) afin de bénéficier de ces tarifs. En l'absence de justificatif, le tarif de 3.60 € restera en vigueur.

Une facturation mensuelle sera établie, payable :

Par chèque à la trésorerie de Forges Les Eaux, à réception de l'avis à payer  
Par prélèvement automatique (merci de remplir une demande de prélèvement à la Mairie pour une première demande avec relevé d'identité bancaire).

Les tickets rouges, encore en votre possession, seront à remettre à Mme Grante afin que leur montant vous soit déduit sur les prochaines factures.

En cas de changement de quotient familial, merci de nous le signaler avec le nouveau justificatif.

### A REMPLIR POUR L'INSCRIPTION A LA CANTINE - RENTREE 2021/2022

Accompagné du justificatif Caf ou Msa

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

| JOURS D'INSCRIPTION A LA CANTINE |       |       |          |
|----------------------------------|-------|-------|----------|
| LUNDI                            | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|                                  |       |       |          |

Les tickets rouges n'étant plus utilisés, merci d'être le plus précis possible sur les jours d'inscription.

La Présidente du SIVOS  
Mme BELLAY MICHELLE

